EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/10/2025 Reçu en préfecture le 06/10/2025 Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-75_2025_1-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.

Etaient présents: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice,

Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Collan: Mme GIBIER

Pierrette, *Cruzy-Le-Châtel*: M. DURAND Thierry, *Cry*: M. DE PINHO José, *Dyé*: M. DURAND Olivier, *Epineuil*: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, *Flogny La Chapelle*: M. CAILLIET Jean-Bernard, *Fulvy*: M. HERBERT Robert, *Jully*: M. FLEURY François, *Junay*: M. PROT Dominique, *Lézinnes*: M. MENARD

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

José, *Mélisey*: M. BOUCHARD Michel, *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Nuits-Sur-Armançon*: M. GONON Jean-Louis, *Pacy-Sur-Armançon*: M. GOUX Jean-Luc, *Pimelles*: M. RETIF Adrien, *Ravières*: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, *Roffey*: M. GAUTHERON Rémi, *Rugny*: M. NEVEUX Jacky, *SAMBOURG*: M. FOREY Bernard, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VARAILLES Dominique, *Sennevoy-Le-Haut*: M. MARONNAT Jean-Louis, *Stigny*: M. DE DEMO Paul, *Tanlay*: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, *Thorey*: M. NICOLLE Régis, *Tissey*: M. SABOURIN Sébastien, *Tonnerre*: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Vézannes*:

Vireaux : M. PONSARD José, Viviers : M. PICQ Christian, Yrouerre : M. ZANIN Alain Excusés ayant donné pouvoir :

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75 - Présents: 49 - Absent(s): 26 - Pouvoir(s): 7 - Votants: 56 Aisy-sur-Armançon: M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à M. DE PINHO José), Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Quincerot: M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal)

M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques,

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Cheney: M. CALONNE Marc, Dannemoine: M. KLOETZLEN Éric, Flogny-La-Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, M. DEPUYDT Claude, Gigny: M. TOBIET Michel, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Tonnerre: M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEU Nadine

Délibération n° 75-2025

<u>Absents non excusés</u>: <u>Epineuil</u>: Mme JOUVEY Maryline, <u>Gland</u>: Mme CAMUS NEYENS Sandrine <u>Lézinnes</u>: M. DUTOIT Franck <u>Saint-Martin sur Armançon</u>: M. LEMAIRE Benjamin <u>Tonnerre</u>: Mme AGUILAR Dominique, Mme ELBACHIR Nicole, M. HAMAM Nabil, M. MANUEL Lucas, <u>Tronchoy</u>: M. PATEY Jean-Marie

<u>Secrétaire de séance</u>: M. BERCIER Jacques <u>Date de convocation</u>: mercredi 17 septembre 2025

Objet:

ADMINISTRATION GÉNÉRAL

Baux ruraux

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 411-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEA/2024-41 du 27 septembre 2024, fixant les minima et maxima du fermage dans le département de l'Yonne,

Considérant que la Convention de mise à Disposition (CMD) avec la SAFER se termine au 30 septembre 2025 et ne peut pas être renouvelée car il n'est légalement pas possible d'établir plus de deux CMD portant sur le même bien,

Monsieur le Président explique qu'il convient de se fait :

- Soit de mettre en vente ces terrains agricoles
- Soit d'établir des baux afin de les louer.

Dans cette seconde situation, il conviendra de proposer la location aux titulaires des Baux SAFER qui occupent les biens depuis plus de 6 ans, et ce dans les mêmes conditions.

Cela concerne les parcelles suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 07/10/2025

ID: 089-200039642-20250924-75_2025_1-DE

Commune de TANLAY						
Lieu-dit	Section	N°	Surface	Locataire		
SOUS LE CHEMIN DE TANLAY	372ZR	0006	3 ha 24 a 10 ca	Monsieur Pascal CHEDEVILLE Le Petit Béru		
LE BAS DE PLANCEY	372ZR	0016 J	2 ha 75 a 65 ca			
LE BAS DE PLANCEY	372ZR	0016 K	2 ha 75 a 65 ca	89700 TONNERRE		
LES BUCHERIEUX	ZE	0015 J	1 ha 15 a 05 ca	EARL DUTARTRE La Petite Vesvre		
LES BUCHERIEUX	ZE	0015 K	1 ha 15 a 05 ca	89160 GIGNY		
	TOTAL		11 ha 05 a 50 ca			

Afin de conserver une éventuelle réserve foncière, il est proposé de louer ces terrains dans les conditions identiques à celles existantes sous la gestion de la SAFER, aux mêmes

Si un occupant n'était pas intéressé ou n'était plus en activité, la CCLTB proposerait la location à un agriculteur du Tonnerrois.

Après appel à candidatures en séance et au vote,

	56	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire		contre
Après en avoir denbere, le Consen Communautaire		abstention

CONCLUSION

DONNE un avis favorable à la MISE EN LOCATION

AUTORISE le Président à signer Les baux et tout acte se référant à cette délibération,

DIT que les frais de bornages sont à la charge de la CCLTB.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président, Monsieur Régis LHOMME Le secrétaire de séance, M BERCIER Jacques



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).